

(N^o 144.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 1851.

Amendements au Projet de Loi sur les successions.

(Voir les N^{os} 8 et 112, session 1848-1849, 206, 211 et 213, 225, 229, 235, 238, 240 et 243, session 1850-1851 de la Chambre des Représentants, et les N^{os} 98, 124, 135 et 139 du Sénat.)

Le droit de succession sur les branches diverses de la ligne collatérale sera augmenté d'un quart.

Comte DE BAILLET.
Ferdinand SPITAEELS.
Baron DE WAHA.

Nous avons l'honneur de proposer de substituer aux mots suivants de l'amendement des honorables MM. De Marnix et Forgeur, ceux-ci: *au 31 décembre 1855, au 31 décembre 1854.*

Baron DE BAGENRIEUX.
SAVART.